

## **EO2 passe à une cotation en continu et va au-delà du double fixing Alternext**

**Malakoff, le 19 Juin 2017** – EO2 (code mnémorique : ALEO2)

---

- **Passage à une cotation en continu des titres EO2 à compter du 22 Juin 2017.**
  - **Apport complémentaire au contrat de liquidité avec Portzamparc.**
- 

Dans la perspective de redynamiser la vie du titre EO2, le Groupe annonce le passage à une cotation de ses actions en continu à compter du 22 juin 2017.

Ce changement, qui a été régulièrement demandé par nos actionnaires, est destiné à augmenter la liquidité et l'attrait de la cotation du titre.

En parallèle, la Société a affecté des moyens supplémentaires à son contrat de liquidité. Conformément au contrat de liquidité signé le 7 septembre 2014 confié par **EO2** à la société de Bourse PORTZAMPARC, les moyens suivants ont été ajoutés au compte de liquidité en date du 16/06/2017 :

- **40.000,00 €**

Lors du dernier bilan semestriel, à la date du 31 décembre 2016, il est rappelé que les moyens suivants figuraient au contrat :

- **10 291 titres EO2,**
- **27.428,28 euros.**

Le Groupe réaffirme ainsi sa volonté de redynamiser la vie de son titre en allant au-delà du double fixing d'Alternext qui prévoit à partir de ce jour une cotation à 11h30 et à 15h30.

***Pour vous inscrire sur notre liste de diffusion nous vous invitons à vous rendre sur notre site <https://www.eo2.fr/eo2/informations-finances>***



Les actions EO2 répondent aux critères d'éligibilité du dispositif PEA-PME et peuvent à ce titre être intégrées au sein des comptes PEA-PME et ainsi les actionnaires d'EO2 pourront bénéficier d'exonérations sur l'imposition des plus-values.

---

**À propos de la filière bois-énergie, première source d'énergie renouvelable en France.**

En représentant 47% de l'offre d'énergie renouvelable, le bois-énergie en est la première source en France. Le rôle du bois-énergie est déterminant pour donner à la France les moyens de répondre à la stratégie européenne en matière énergétique à l'horizon 2020 dont l'objectif ambitieux a été fixé à 23 % de part renouvelable. Le secteur connaît depuis une dizaine d'années une croissance à deux chiffres qui ne devrait pas se tarir dans les prochaines années compte tenu de l'objectif 2020.

**A propos du Groupe EO2, acteur de référence du secteur**

Présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la collecte du bois à l'exploitation de chaufferies, le Groupe EO2 est un acteur de référence dans le secteur de l'énergie bois. En associant les métiers complémentaires de conception/exploitation de chaufferies avec la production/distribution d'énergie bois, le Groupe EO2 s'assure de relais de croissance sur un marché en plein essor.